

Contrat de location

Entre :

Monsieur le Maire de Brenoux - d'une part,

Et

NOM Prénom ou association :

Adresse :

Sollicitant l'autorisation d'utiliser les locaux de la salle des fêtes le (date 1,2 ou 3 jours) :

.....

Désigné ci-après le locataire, d'autre part. Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

1. Désignation des locaux à utiliser

Tarif hiver

Tarif été

Salle

Salle + Cuisine

Salle de réunion

2. Conditions d'utilisation

Le locataire s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à les rendre en parfait état de propreté. Il reconnaît avoir visité les locaux, avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-annexé. La période de location s'étendra du au

3. Objet de la location – Nombre de participants

.....

4. Mesure de sécurité

Le locataire déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuations.

5. Assurance

Le locataire déclare avoir une police d'assurance couvrant les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à disposition. **Une attestation d'assurance au nom du locataire devra être déposée avec le chèque d'acompte pour valider la réservation de la salle des fêtes ou de la salle de réunion.**

6. Responsabilité

Dans l'exécution du présent contrat, la responsabilité du locataire est seule engagée.

7. Prix

Le présent droit de location est accordé à M. / Mme,
moyennant le règlement de la somme de €

- ◇ Un chèque d'acompte de 80 euros (à l'ordre du trésor public) sera déposé en mairie et encaissé pour valider la réservation. **Cet acompte sera déduit du montant total de la réservation qui devra être versé le jour de la remise des clefs.** (En cas d'annulation, l'acompte est conservé.)

- ◇ Un chèque de 40 euros pour la réservation de la salle de réunion (à l'ordre du trésor public) sera déposé en mairie et encaissé pour valider la réservation. **Cet acompte sera déduit du montant total de la réservation qui devra être versé le jour de la remise des clefs.** (En cas d'annulation, l'acompte est conservé.)

8. Caution

Une caution de **500 €** sous forme de chèque (à l'ordre du Trésor Public) sera déposé lors de l'état des lieux d'entrée et de la remise des clefs (même pour les locations à titre gratuit). Ce chèque sera restitué après la manifestation, si l'état des lieux de sortie le permet.

Fait à Brenoux, le

Le Loueur,

Le maire,